

Pourquoi une distinction Palace ?

A l'occasion de la révision du classement hôtelier en 2009, l'un des objectifs recherché était la **modernisation de l'offre française d'hébergements hôteliers**.

La création de la cinquième étoile a répondu à un enjeu d'image, d'attractivité et de rayonnement, sur les scènes à la fois nationale et internationale. Les hôtels bénéficiant d'un classement 5*, par leur offre de service haut-de-gamme, sont la figure de proue du meilleur de l'hôtellerie française.

Toutefois, parmi les hôtels classés 5*, certains doivent être distingués : la distinction Palace permet alors de valoriser et de promouvoir ces établissements d'exception.

La distinction Palace, un caractère d'exception

Seuls les hôtels bénéficiant d'un classement 5* peuvent prétendre à l'obtention de la distinction Palace. La distinction Palace permet la reconnaissance d'hôtels présentant des caractéristiques exceptionnelles de 12 ordres, parmi lesquelles une situation géographique incomparable, un caractère de légende par le biais d'un intérêt historique ou une fréquentation de personnalités renommées, un service sur-mesure et personnalisé, etc. Ces établissements d'exception font partie du paysage touristique français : la distinction Palace vient saluer leur différence et leur singularité.

Les établissements hôteliers bénéficiant de cette distinction ont alors une place prépondérante sur la scène internationale, face à une offre toujours plus concurrencée dans le monde du très haut de gamme. La réforme de la distinction Palace de 2024 entérine des évolutions permettant de renforcer la reconnaissance des hôtels exceptionnels, faisant évoluer les critères d'obtention afin de conforter son caractère exceptionnel : durée d'obtention réduite à 3 ans, durée minimale de début d'activité plus élevée, un seul critère parmi la grille des critères renforcés pouvant ne pas être validé.